

AVIS D'APPEL D'OFFRES

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS NUMÉRO 6552-2025

La Ville de Senneterre recevra jusqu'à **15 heures le 4 décembre 2024** au bureau de la soussignée, des soumissions concernant le contrôle biologique des insectes piqueurs pour une période de trois (3) ans, soit les années 2025 à 2027 inclusivement.

Toute personne, société ou compagnie, ayant un établissement au Canada ou en Union européenne peut présenter une offre. Les documents d'appel d'offres sont disponibles auprès du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en contactant le 1 866 669-7326 ou www.seao.ca le tout sujet à la tarification établie par cet organisme.

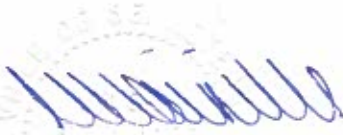
Les soumissions doivent être reçues à l'adresse ci-dessous mentionnée dans une enveloppe cachetée, portant la mention suivante sur le coin inférieur gauche **« SOUMISSION : CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS »** et être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du prix de la première année du contrat, et ce, sous forme de chèque visé ou de cautionnement :

Ville de Senneterre
A/S de Mme Martine Mainville, greffière
551, 10^e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0

L'ouverture de la première étape des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions en présence des soumissionnaires intéressés, pour être considérées lors d'une séance ultérieure du conseil municipal. La Ville de Senneterre ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, ni aucune des soumissions reçues, ni à engager aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires. S'il est de l'intérêt de la Ville, celle-ci peut passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la ou les soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur ou par courriel ne sont pas acceptées.

Donné à Senneterre
Ce 6^e jour du mois de novembre 2024


Martine Mainville
Greffière